

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE D'ALBE

Arrondissement
de Sélestat

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nbre Conseillers
élus : 11

SEANCE DU 14 JUIN 2017

Nbre Conseillers
en fonction : 11

Convocation du : 06/06/2017

Nbre Conseillers
présents : 7

Le Maire : Dominique HERRMANN

Les Adjoints : Fabien DOLLE

Christine SENFT

MARTIN Francis

La conseillère : FAHRER Christelle

Les conseillers : KARDOUH Abdessamad et STRIEVI
Manuel.

Absents excusés : BARTHEL Damien, BAUER David,
KLEIN Cathy et LEDERMANN David.

Début de séance : 20h00

M. le Maire souhaite la bienvenue aux conseillers, excuse les absents et énumère les procurations suivantes ; Bauer David donne procuration à Dominique Herrmann, Ledermann David donne procuration à Fabien Dollé et Cathy KLEIN donne procuration à Manuel Strievi et passe à l'ordre du jour.

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 01/03/2017.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le compte-rendu de la séance du 1^{er} mars 2017.

2) DECISION MODIFICATIVE N° 1/2017.

Section d'investissement

Compte	Objet	Dépenses	Recettes
1641	Aménagement de la dette	326 500	
1641	Aménagement de la dette		326 500
BALANCE		326 500	326 500

Le conseil municipal, après discussion et à l'unanimité approuve la décision modificative N°1/2017.

3) BELAMBRA : DEVENIR DU SITE

M. le maire donne lecture du courrier du gérant de la SCI Albé Loisirs qui informe la municipalité de leur souhait de ne pas rénover le site et propose une résiliation amiable et anticipée du bail emphytéotique. Selon leur proposition, la commune reprendrait en l'état le site avec les constructions et le mobilier et propose une indemnité correspondant à la redevance annuelle restant à payer pour la durée du bail d'un montant de 53 000 €.

Le Maire fait une synthèse des différentes réunions qui ont eu lieu précédemment en présence des représentants de Belambra et (ou) avec des acteurs locaux du tourisme, du département et de la région. Il rappelle également aux conseillers qu'il avait pris contact avec un avocat spécialisé dans les baux emphytéotiques.

Le conseil municipal, après discussion et délibération décide à l'unanimité :

- De ne pas accepter la proposition de résiliation amiable anticipée
- Demande au maire de se rapprocher de l'avocat pour une éventuelle action en justice
- De Solliciter l'assurance au titre de la garantie Protection Juridique
- De désigner Maître Dieudonné en qualité d'avocat de la protection juridique
- D'autoriser le maire à ester en justice si la suite des négociations le nécessitait

4) RYTHMES SCOLAIRES

Un projet de décret rend possible par dérogation le retour à la semaine scolaire sur 4 jours. Ce décret indique que les dérogations doivent être demandées conjointement par le conseil d'école et la commune.

La directrice de l'école primaire a réalisé un sondage auprès des parents des élèves scolarisés à Albé pour un éventuel retour à la semaine des 4 jours. Les parents sont majoritairement pour ainsi que le personnel enseignant. Le conseil d'école se réunira le 22 juin prochain.

Le conseil municipal, après discussion donne un avis favorable de principe pour le retour à la semaine sur 4 jours en attente du résultat du conseil de classe et de la réunion programmée avec les acteurs du périscolaire.

5) AFAF : TRAVAUX CONNEXES A L'AMENAGEMENT FONCIER – MARCHE PUBLIC.

Dans le cadre des travaux connexes à l'aménagement foncier agricole et forestier il y a lieu de procéder à un marché public de travaux. Le montant prévisionnel du marché des travaux permet rester dans le cadre d'un marché à procédure adaptée avec obligation de publication dans un journal local et d'avoir recours à un profil d'acheteur sur un site dématérialisé.

Le Maître d'ouvrage et le Maître d'œuvre ont opté pour un marché Accord-Cadre.

Le Conseil Municipal, après délibération :

- Approuve la procédure adaptée – Accord-Cadre
- Prend note que la limite de réception des offres est fixée au 26 juin 2017 à 12h
- Approuve les critères d'attribution suivants : 40 % pour le prix, 10 % pour le mémoire technique et 50 % pour les références et les réalisations similaires.
- Charge la commission d'appel d'offre à attribuer les marchés selon les critères d'attributions citées précédemment
- Autorise le maire à signer toutes les pièces y relatives.

6) PLUI : PATRIMOINE BATI.

Le Maire soumet aux conseillers le plan du patrimoine bâti de la commune d'Albé et résume les informations reçues lors de la commission habitat-urbanisme.

Trois possibilités s'offrent aux élus de la vallée de Villé ;

- Ne rien faire,
- Faire une OAP (orientations d'aménagement et de programmation avec un rapport de comptabilité)

- Protéger le patrimoine par un règlement graphique et écrit avec des règles qualitatives.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité opte pour la mise en place d'une OAP.

7) SITE CIMETIERE COMMUNAL : GRATIFICATION DU STAGIAIRE.

M. Simon SCHNEIDER a effectué un stage à la mairie d'Albé dans le cadre de son année de BTS Services Informatiques aux Organisations. L'objectif à atteindre était la création et la mise en place d'un site cimetière pour la commune d'Albé.

Le Maire a invité les conseillers à se rendre au secrétariat et a présenté le site aux conseillers afin qu'ils puissent se rendre compte du résultat du travail accompli.

Le site permettra la gestion des tombes et du cimetière et sera consultable en partie sur le site internet de la commune.

M. le Maire propose que la commune donne une gratification au stagiaire pour le travail accompli.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité décide l'attribution d'une gratification de 300 €.